



Carnet de route (La P.A.S.S.E)

Pour un milieu de vie sain et sécuritaire

<u>Gradation des manquements mineurs :</u> <u>Interventions réalisées</u>
--

1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e poinçon VERT :

Interventions réalisées :

- Rappel et/ou modélisation et/ou enseignement des comportements attendus par l'adulte;
- Selon la gravité du geste, il pourrait y avoir une communication avec les parents.
- Signature par le parent de la PASSE

5^e et 6^e poinçon JAUNE :

Interventions réalisées :

- Communication avec les parents;
- Rencontre avec le TES- réflexion sur les comportements attendus;
- Des mesures d'aide et d'encadrement seront prises en fonction des besoins de l'élève et en lien avec la gravité.
- Signature du parent par la PASSE

À partir du 7^e poinçon ORANGE :

Interventions réalisées :

- Communication avec les parents;
- Rencontre avec le TES et direction- réflexion sur les comportements attendus;
- Des mesures d'aide et d'encadrement seront prises en fonction des besoins de l'élève et en lien avec la gravité.
- Signature par le parent de la PASSE

Gradation des manquements majeurs : **Actions réalisées**

Action 1 :

Arrêter, protéger et référer

Action 2 :

Évaluer la situation

Questions/gravité	Gravité faible	Gravité modérée	Gravité élevée
À quelle fréquence?	Rarement impliqué	Impliqué à l'occasion	Souvent impliqué
Depuis quand? (persistance)	Ayant débuté récemment	Présent depuis plusieurs semaines	Persiste depuis plusieurs mois
Dans combien d'endroits? (constance)	Dans un seul endroit	Dans plus d'un endroit	Dans différents contextes (ex.: cour, casier, corridor, classe, transport, réseaux sociaux, maison)
Quels sont les impacts? (intensité et dangerosité)	Impact mineur pour soi ou pour les autres	Entraîne une perturbation pour le jeune ou dans son entourage	Entraîne une perturbation grave pour le jeune ou dans son entourage

En équipe de concertation : Titulaire, TES, direction et professionnel

Action 3 :

Intervenir en fonction de l'évaluation

Sanctions disciplinaires possibles :

- Retrait interclasse et/ou interne;
- Rencontre avec la direction/ou une personne désignée, accompagné ou non des parents;
- Réparation;
- Suspension interne ou externe;
- Réflexion;
- Rencontre de médiation (exemple : avec un adulte de l'école, etc.);
- Références à des services internes ou externes;
- Application de mesures visant la protection de la victime;
- Application de mesures éducatives appropriées;
- Toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;
- Les services du corps policier pourraient être sollicités en prévention ou en mesure d'application des lois;
- Ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le CSS des Découvreurs conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

Action 4 :

Assurer le suivi auprès des personnes concernées, évaluer et réguler nos actions.

Action 5 :

Consigner et transmettre les informations.